

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0039

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0039**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Métropole de Lyon est engagée dans le renouvellement urbain de ses quartiers en difficulté. Cette mission de politique de la ville intervient dans le cadre des programmes d'investissement, de démolitions-reconstructions et de diversification de l'offre de logements. Elle comporte aussi des programmes d'accompagnement sur le plan de l'insertion économique, de la médiation et plus généralement de l'intégration des populations.

Le développement du réseau des transports en commun lyonnais (TCL) doit s'intégrer dans le tissu social de chaque quartier et être perçu par les populations comme un facteur de progrès pour tous ; les populations fragilisées doivent pouvoir concourir à son développement, bénéficier de sa dynamique et de ses retombées.

A cette fin, il a été mis en place, dès 2006, une action d'insertion des personnes en difficulté par un projet commun porté par l'association MEDIALYS et cofinancé par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et KEOLIS, exploitants du réseau TCL avec le concours financier de la Communauté urbaine de Lyon, du Conseil général du Rhône, de l'Etat et de l'Europe (Fonds social européen - FSE-). Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise.

Le SYTRAL et KEOLIS, avec l'appui des collectivités territoriales partenaires au sein du SYTRAL, cofinancent la part non prise en charge par l'Etat et le Département des contrats aidés, ainsi que des coûts de mise en oeuvre de l'action par des subventions à une association dédiée, à savoir l'association MEDIALYS.

Le dispositif Présence porté par MEDIALYS a comme objectif de concourir à la professionnalisation des jeunes au chômage et des demandeurs d'emploi adultes de longue durée, en utilisant les possibilités d'activités sur le réseau TCL, ce qui a également pour effet d'améliorer le sentiment de sécurité, de diminuer le non respect des règles et ainsi de rendre l'espace transport davantage citoyen.

A cette fin, l'Etat, le SYTRAL, la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône et KEOLIS ont convenu de conjuguer leurs moyens avec les acteurs de l'insertion par l'économie et du retour à l'emploi dans l'agglomération lyonnaise, et plus généralement les acteurs économiques et sociaux de ce territoire, afin de :

- faire du réseau TCL un support puissant d'insertion par l'économie en s'appuyant sur les dispositifs mis en place par l'Etat et les moyens du FSE,
- par cette action, contribuer à faire du réseau TCL un acteur de restructuration du tissu urbain et conforter son image de levier de développement et de lien social,
- contribuer à enraciner durablement le réseau TCL dans la population des quartiers en sélectionnant par un mécanisme de formation, d'insertion et de retour vers l'emploi les populations de l'agglomération lyonnaise en situation de précarisation et les accompagner dans les dispositifs prévus à cet effet, en leur confiant des fonctions autour de l'organisation et de la vie du réseau,

- développer des mécanismes de médiation au quotidien, renforcer les comportements de civisme dans le réseau par une pédagogie des règles de fonctionnement et de vie dans le réseau prodiguée et consolidée par les populations mêmes des quartiers concernés,
- à cette fin, mobiliser les entreprises concourant à la vie du réseau ainsi que les acteurs publics et privés aptes à détecter les publics, à organiser leur recrutement dans les dispositifs aidés, leur suivi et leur formation afin de définir et individualiser leur parcours de retour vers l'emploi.

Pour atteindre ces objectifs, les partenaires publics et privés ont décidé d'adhérer à l'association MEDIALYS afin de pouvoir mobiliser leur savoir-faire, leurs compétences, leur réseau, et leurs moyens administratifs ou financiers de manière durable.

Modalités de représentation

La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, dispose donc de 2 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association MEDIALYS.

2° - Autorise monsieur le président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne messieurs Martial Passi et Yves Jeandin en tant que titulaires pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association MEDIALYS.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.